

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION DU PRESIDENT
N°32/2024

Objet : Marché n°2023-06/PATRIM – Construction d'un Bâtiment Technique – Avenant n°1

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Communautaire au Président,

Vu les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023-088 du 28 juin 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché initial n°2023-06/PATRIM relatif à la construction d'un bâtiment technique, notifié le 03 juillet 2023 à la société ICR Construction, pour un montant de 2 438 900,00 € H.T. / 2 926 680,00 € T.T.C.,

Considérant la nécessité de réajuster certains postes de travaux suite au démarrage de la construction (ajout, suppression, modification),

DECIDE

Article1 : De signer l'avenant n°1 de plus-value financière pour les montants indiqués ci-dessous :

Montant marché initial	2 438 900,00 € HT	2 926 680,00 € TTC
Montant de l'avenant n°1	+ 36 672,00 € HT	+ 44 006,40 € TTC
Nouveau montant du marché	2 475 572,00 € HT	2 970 686,40 € TTC
% écart induit par l'avenant	+ 1,503 %	



Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

Fait à Passy, le 14 février 2024.




Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.

Publication le

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*